

M. Studer: Les autres faits que j'ai cités sont exacts.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je constate qu'un autre député l'appuie. Au cours de la semaine, je me suis donné la peine de me renseigner sur le nombre de pharmacies en Angleterre et aux États-Unis. Je n'en connais pas le nombre exact au Canada, mais je puis donner une assez bonne approximation parce que j'avais deviné juste le nombre des pharmacies anglaises avant d'aller aux renseignements. Il y en a là-bas quatorze ou quinze mille pour une population de 50 millions.

M. Sinnott: Combien y en a-t-il au Canada?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): D'après le même calcul, je dirais qu'il y en a 4,500. Ce n'est évidemment qu'une approximation mais j'estime qu'elle est juste, en chiffres ronds.

Les États-Unis avec leur population de 150 millions ont environ 55,000 magasins de produits pharmaceutiques; de 1938 à 1949, leur nombre a diminué d'environ 3,000. Je dirais donc qu'au Canada il y a de 4,000 à 5,000 pharmacies. Mais la situation est tout à fait différente de celle que nous a représentée l'honorable député.

M. Studer: Je parlais de l'Ouest canadien.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je n'ai pas compris la question de l'honorable député. Voudrait-il la répéter?

M. Studer: Je pensais à l'Ouest canadien lorsque j'ai déclaré que dans une ville moyenne il y avait une pharmacie par millier d'habitants. Je constate qu'une ville de 5,000 habitants possède à peu près quatre pharmacies. Parmi elles, il y aura un établissement Rexall et un établissement Nyal. Une fois l'an, il y aura dans la ville une vente offrant deux articles pour le prix d'un seul plus un cent supplémentaire. Des pharmaciens nous ont manifesté leur opposition à la présente mesure. Ces établissements ont introduit dans les villes la pratique de l'article sacrifié, sans que les autres pharmacies s'y opposent.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je conviens avec l'honorable député que cela se passe à Ottawa. On n'a qu'à se rendre à l'angle des rues Sparks et Melcalfe pour constater qu'on y vend deux articles pour le prix d'un seul. Je crois qu'il se trompe cependant sur le nombre des pharmacies. J'estimais qu'elles étaient au nombre de 4,000 à 5,000, mais on me dit que l'Association canadienne des pharmaciens compte 4,200 membres. Je ne suis pas si loin de compte.

M. Adamson: Il y a 4,308 pharmacies au Canada.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): La même proportion s'applique aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada. A propos des ventes de deux articles pour le prix d'un seul, dont l'honorable député a parlé, le fait est que ces ventes n'ont rien à voir aux produits dont les prix sont fixes, mais intéressent plutôt les articles qui ne sont pas assujétis à cette méthode. Celui qui a du jugement et la sagesse de ne pas acheter les articles ainsi offerts. S'il entre dans de tels magasins, le député constatera que les articles dont la vente est mauvaise sont précisément ceux qu'on offre ainsi pour attraper les nigauds. Voici le vœu du comité au sujet de l'article sacrifié. Je regrette que l'honorable député de Charlotte (M. Stuart) ne soit pas là pour entendre la citation.

Si je n'ai pas lu toutes les 862 pages des témoignages, je suis persuadé que le député n'a pas lu le rapport. Il n'aurait pas parlé comme il l'a fait des ventes à perte. Il y est dit que les ventes à perte ne sont pas dans l'intérêt général.

Des députés ont applaudi quand le représentant de Charlotte a donné lecture de ce passage du mémoire Woodward. Quel est leur avis, maintenant? Appuient-ils le rapport MacQuarrie ou le député de Charlotte? Je partage certaines de leurs opinions et j'appuie cela, mais je ne partage pas l'opinion du député de Charlotte. J'aimerais savoir si le ministre de la Justice (M. Garson), avec qui le député faisait cause commune il y a quelques instants, appuie l'opinion du député de Charlotte. Il faut un peu de logique dans le débat. (*Exclamations.*) J'estime que mes propos sont logiques. J'invite le ministre de la Justice, quand il prendra la parole, à nous dire ce qu'il pense des idées exprimées par le député de Charlotte non seulement sur ce point mais sur d'autres méthodes qu'il a conseillées. Le comité a dit qu'il tenait cette façon d'agir pour contraire à l'intérêt public. Mais que faut-il penser lorsqu'on compare cette opinion à celle du député de Charlotte qui estime, lui, que cette façon d'agir constitue l'un des plus grands avantages offerts au consommateur. Lorsqu'un député libéral prend la parole en cette enceinte, il reçoit les applaudissements de ses vis-à-vis; un député conservateur n'en reçoit aucun, même s'il cite des extraits du rapport du comité. (*Applaudissements.*)

M. Sinnott: Est-ce que ça va mieux maintenant?